

UNPNC INFO-

PREMIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION:

La réunion plénière de jeudi a porté sur les dispositions et le cadre réglementaire de l'intéressement et de la participation, ainsi que sur la traditionnelle présentation des résultats de l'entreprise.

Il n'y aura pas de notion de résultat de NPS (Net Promoter Score = indice de satisfaction et de recommandation client) ni de notion de ponctualité dans le calcul de l'intéressement cette année.

Ne seront pris en compte que les résultats à hauteur de : 20% max de la masse salariale pour le collectif, et 75 % du PASS (plafond annuel de sécurité sociale) soit 32992€ max pour les versements individuels.



👉 A noter : toutes les organisations syndicales PNC et PS ont porté une même revendication de versement de l'intéressement en mode uniforme (tous les salariés touchent le même montant) avec possibilité selon les négociations, de voir incluse dans l'accord final, une notion de proratisation au temps passé dans l'entreprise.

Seul le SNPL a demandé une répartition au salaire, répartition qui favorise les revenus les plus élevés.

🖒 L'UNPNC a demandé que la Direction se penche sur le projet de loi qui transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur en entreprise, conclu en février 2023 entre les syndicats et le patronat. Cet accord vise à mieux associer les salariés aux performances des entreprises (ce qui a jeté un froid coté direction) ...

Le projet de loi a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 24 mai 2023. Un article de l'ANI stipule en effet qu'au cas où une entreprise aurait des résultats exceptionnels, des modalités supplémentaires soient mises en œuvre :

Soit le versement automatique d'un supplément de participation ou d'intéressement dont les modalités (formule de calcul, temporalité, bénéficiaires, etc.) sont définies par accord:

Soit le renvoi à une nouvelle discussion sur le versement d'un dispositif de partage de la valeur (participation, intéressement, PPV, abondement au PEE ou au PER, etc.).

Nous espérons que ce nouveau texte de loi sera rapidement adopté...

Nous aborderons prochainement la notion de participation, qui reste toutefois marginale par rapport aux montants engagés sur l'intéressement.

Prochaine réunion plénière le mardi 13 juin, vos délégués UNPNC présents continueront à travailler, pour qu'une juste répartition des fruits de notre travail soit mise en œuvre!











11/06/2023